



INFORMATIONS



de la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin édité par le SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION

Tél. 13.18.70 — extensions 3013 et 3057.

92913

N° 78

REPRODUCTION SOUHAITEE.

H.F.G.	67
H.D.	
A.D.	
P.P.	pe
G.N.	9
G.D.	

25 mai 1957.

Le Nouvel Indicateur.

Le nouvel indicateur d'été 1957, présenté pour la première fois sous couverture avec photographie en quatre couleurs, est en vente dès cette semaine.

Les prix antérieurs ont été maintenus :

- 20 F pour l'exemplaire simple, reprenant les horaires de trains et les services d'autobus de substitution
- 35 F pour l'indicateur double qui, de plus, mentionne les horaires des autobus de complément de la S.N.C.B., les autobus et tramways des Chemins de fer vicinaux et les services d'autobus privés.

Pour ceux qui voyagent fréquemment dans une même région, la S.N.C.B. édite depuis plusieurs années des indicateurs régionaux très maniables. En plus des éditions en cours pour Anvers, Liège, Littoral-Flandres, et Namur-Ardenne, va paraître pour la première fois un indicateur régional pour chacune des régions suivantes :

- Charleroi - Entre Sambre et Meuse
- Mons - Le Centre
- Courtrai - Tournai.

Les indicateurs régionaux sont vendus au prix de 7 F.

D'autre part, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Limbourg édite elle-même un indicateur régional pour le nord du Limbourg.

L'indicateur officiel et les indicateurs régionaux seront vendus dans toutes les gares (aux guichets et auprès des recouvreurs de billets) et dans les bibliothèques des gares.

L'indicateur officiel peut aussi être obtenu par abonnement aux deux éditions (été + hiver) d'une même année. Il suffit d'en faire la demande au bureau des postes ou au facteur en tournée ou encore de verser le montant de l'abonnement au C.C.P. 9460 de l'Administration des Postes à Bruxelles.

Prix de l'abonnement aux deux éditions :

indicateur simple	:	40 F
indicateur double	:	70 F

L'abonnement ne peut être souscrit qu'à partir de l'édition d'été.

Recrutement de Rédacteurs.

Dans le courant du mois d'août prochain, la S.N.C.B. organisera un concours pour l'engagement en qualité de rédacteur.

Les postulants doivent être porteurs d'un diplôme ou certificat d'études attestant la fréquentation, avec fruit, des 3 premières années (à l'exclusion des 7^e et 8^e années de l'enseignement primaire); soit d'un établissement officiel ou libre d'enseignement moyen, soit d'une école technique secondaire inférieure.

Sont assimilés à ces diplômes ou certificats :

- a) ceux attestant la fréquentation, avec fruit, de deux années d'études normales primaires;
- b) ceux attestant la réussite du premier examen technique prévu pour l'obtention du titre de géomètre-expert immobilier.

Les candidats que la chose intéresse sont priés de consulter les affiches apposées dans toutes les gares.